

Réunion du Conseil Municipal en date du Samedi 23 mai 2020

L'an deux mil vingt, le 23 mai à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vierville sur mer proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 est réuni dans la salle des fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Antoine de Bellaigue, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. DE BELLAIGUE Antoine, M. BOUGAULT Rémi, M. GIOT Jean, M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. HARDEL Sébastien, M. HEDONT Thierry, M. LARONCHE Daniel, Mme PAMPALONE Marie-Françoise, Mme THIEBOT Coralie, Mme Waugh Laurence formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THIEBOT Coralie

1- Rappel des résultats des élections municipales :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine de Bellaigue, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installés :

M. DE BELLAIGUE Antoine, M. BOUGAULT Rémi, M. GIOT Jean, M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. HARDEL Sébastien, M. HEDONT Thierry, M. LARONCHE Daniel, Mme PAMPALONE Marie-Françoise, Mme THIEBOT Coralie, Mme Waugh Laurence dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

2- Election du Maire :

Monsieur HEDONT Thierry, le plus âgé des membres du Conseil, prend ensuite la présidence.

M. LARONCHE Daniel et M. BOUGAULT Rémi sont choisis comme assesseurs.

Monsieur DE BELLAIGUE Antoine se présente seul candidat au poste de Maire.

Suite au vote de tous les conseillers municipaux à bulletin secret, les résultats sont annoncés :

Election du Maire : (1^{er} tour de scrutin)

Nombre de votants :	11
Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	11
Bulletin nul à déduire :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu : DE BELLAIGUE Antoine

11 voix

Monsieur DE BELLAIGUE Antoine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3 -Nombre d'adjoints :

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales et la loi n° 96-142 du 21 février 1996, le conseil doit statuer sur le nombre d'adjoints au Maire. La commune fonctionnait lors du dernier mandat avec 2 adjoints et après avis des conseillers présents, il est proposé d'augmenter le nombre d'adjoints pour le passer à trois afin d'assurer une meilleure prestation dans la gestion de la commune.

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire élu, décide à l'unanimité qu'il sera procédé à l'élection de trois adjoints.

Le conseil se poursuit donc pour les élections des trois adjoints :

4 - Election du 1^{er} adjoint :

Monsieur LARONCHE Daniel se présente seul candidat au poste de 1^{er} adjoint.

Suite au vote de tous les conseillers municipaux à bulletin secret, les résultats sont annoncés :

Election du 1^{er} adjoint : (1^{er} tour de scrutin)

Nombre de votants :	11
Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	11
Bulletin nul à déduire :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
A obtenu : LARONCHE Daniel	11 voix

Monsieur LARONCHE Daniel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

5 -Election du 2^{ème} adjoint :

Monsieur BOUGAULT Rémi se présente seul candidat au poste de 2^{ème} adjoint.

Suite au vote de tous les conseillers municipaux à bulletin secret, les résultats sont annoncés :

Election du 2^{ème} adjoint : (1^{er} tour de scrutin)

Nombre de votants :	11
---------------------	----

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	11
Bulletin nul à déduire :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
A obtenu : BOUGAULT Rémi	11 voix

Monsieur BOUGAULT Rémi ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.

6- Election du 3ème adjoint :

Monsieur HEDONT Thierry se présente seul candidat au poste de 3ème adjoint.

Suite au vote de tous les conseillers municipaux à bulletin secret, les résultats sont annoncés :

Election du 3ème adjoint :_(1^{er} tour de scrutin)

Nombre de votants :	11
Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	11
Bulletin nul à déduire :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
A obtenu : HEDONT Thierry	11 voix

Monsieur HEDONT Thierry ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installé.

7- Désignation des délégués du Conseil Communautaire :

Le conseil municipal doit désigner 1 titulaire, 1 suppléant pour représenter la commune lors des conseils communautaires.

Monsieur DE BELLAIGUE Antoine, en sa qualité de Maire, est désigné comme titulaire.

Monsieur LARONCHE Daniel, en sa qualité de 1^{er} adjoint, est désigné comme suppléant.

Monsieur le Maire complète cette désignation par un petit rappel sur la répartition de la représentation des délégués au Conseil Communautaire :

- Lors des commissions, seul un représentant de la commune est présent et prend part aux échanges.
- Lors des conseils communautaires, les deux représentants peuvent être présents.
- Seul le titulaire a le droit de prendre part au débat.
- Le suppléant peut remplacer ponctuellement le titulaire, ainsi il aura le droit de vote

A ce jour, aucune information n'est connue sur le fonctionnement futur de l'Intercom.

Nous ne serons fixés que lorsque l'ensemble des maires seront élus....

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre du conseil municipal ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 15.